



COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 19 FÉVRIER 2019

Date de la convocation : 01 février 2019

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents :

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUVEYRE (Titulaire), Madame Christelle GUIONIE (titulaire), Monsieur Alain RENARD (titulaire), Madame Carole VEILLARD (titulaire), Monsieur Philippe COURBE (titulaire), Monsieur Jean Luc LAMAISON (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (titulaire), Monsieur Serge BAUDY (suppléant), Monsieur Mathieu TRUFFART (titulaire), Mme Marie-Hélène DALIAI (suppléante), Monsieur Bernard PAGES (suppléante), Monsieur Michael FUSEAU (titulaire), Monsieur Patrick PELLETON (titulaire), Monsieur Romain PAGNAC (suppléant), Monsieur Patrick BAUDIN (titulaire), Monsieur José BLUTEAU (titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (titulaire), Monsieur Jean-Louis SAUMON (titulaire), Madame Carole DELADERRIERE (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant)

**DÉLIBÉRATION N°190219_004
CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT OCCASIONNEL
«D'INFORMATICIEN MUTUALISÉ» AU SEIN DE L'ACTIVITÉ DES « SERVICES
NUMÉRIQUES »**

DÉLIBÉRATION N°190219_004
CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT OCCASIONNEL
« D'INFORMATICIEN MUTUALISÉ » AU SEIN DE L'ACTIVITÉ DES « SERVICES
NUMÉRIQUES »

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire,

Vu la délibération du Comité Syndical n°151215-006 du 15 décembre 2015 modifiant le catalogue des services numériques et mettant en place le projet « Informaticien mutualisé » en tant que prestation complémentaire,

Considérant le besoin croissant des collectivités adhérentes en informatique, il apparaît nécessaire d'initialiser le projet « informaticien mutualisé » sur un nouveau territoire Girondin,

Dans ce contexte, Il est proposé la création d'un emploi contractuel non permanent dans les conditions prévues à l'article 3.1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 :

- Contrat d'une durée maximale de 12 mois compte-tenu, le cas échéant, des renouvellements pendant une même période de 18 mois consécutifs
- Indice de rémunération : 386 majoré

Ce nouveau poste sera intégralement financé par les collectivités adhérentes qui souscrivent à la prestation complémentaire « informaticien mutualisé ».

Dans ces conditions, je vous propose, Messieurs :

- De bien vouloir approuver la création au 1^{er} avril 2019 d'un poste selon les modalités visées ci-dessus,
- De modifier ainsi le tableau des effectifs,
- De m'autoriser à signer le contrat de recrutement correspondant,
- Dit que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2019.

Annexe : Fiche de poste

Adopté à l'unanimité,
Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 19 février 2019

Pour expédition conforme,

DÉLIBÉRATION N°190219_004
CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT OCCASIONNEL
«D'INFORMATICIEN MUTUALISÉ» AU SEIN DE L'ACTIVITÉ DES « SERVICES
NUMÉRIQUES »

Le Président
de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT



Le numérique au service des Girondins

CONTEXTE :

Le syndicat mixte Gironde Numérique créé le 1er août 2007 regroupe les 27 Communautés de Communes et d'agglomération Girondines ainsi que le Conseil départemental de la Gironde. Il est en charge du déploiement du futur réseau haut et très haut débit de la Gironde hors Bordeaux Métropole et à l'usage des opérateurs de télécommunications. Depuis novembre 2010, le syndicat développe un projet de mutualisation de services numériques à destination de ses adhérents. Notre action vise à accompagner les collectivités dans le déploiement de services à travers une plate-forme de services que le syndicat administre.

GRADE RECHERCHÉ : Technicien territorial de catégorie B

DESCRIPTIF DE L'EMPLOI :

Technicien informatique

MISSIONS :

Développement et maintenance de la plateforme mutualisée des services numériques mutualisés

- ✓ Maintenance des services web proposés aux collectivités
- ✓ Développement web sur les briques Libriciel Scop (Adullact)
- ✓ Veille technologique et fonctionnelle sur son périmètre
- ✓ Assistance technique aux adhérents : résoudre les incidents, les pannes liées aux services.

COMPÉTENCES :

- ◆ connaissances OS windows, linux,
- ◆ compétences en développement web technologie LAMP.
- ◆ compétences en scripting shell, python.
- ◆ Bonne connaissance des environnements open-source.

PROFIL DEMANDÉ :

- Polyvalent,
- Curieux et Autonome,
- Capacité à suivre les évolutions des TIC.

LOCALISATION

Bordeaux